



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

FORCE OUVRIERE renforce sa présence dans les CAPD et la CAPN.

Le 5 décembre avec un taux de participation supérieur à 62 % (2 points de plus par rapport à 2005) les enseignants des écoles élémentaires et maternelles ont donc confirmé leur attachement aux commissions paritaires.

Les multiples dysfonctionnements et incidents qui ont émaillé ce scrutin illustre le peu d'estime du ministre pour le paritarisme et la représentation syndicale des enseignants.

Le SNUDI FO renforce sa présence à la CAPN

Dans cette situation, le SNUDI-FO, avec 761 voix supplémentaires par rapport à 2005 (de 15 571 voix en 2005 à 16 332 voix en 2008), renforce sa présence à la CAPN au moment où le ministre entend remettre en cause le paritarisme et les règles statutaires qui s'y rattachent, notamment avec la circulaire sur les mutations/mobilité.

Le SNUDI-FO renforce sa présence dans les CAPD départementales avec 4 nouveaux élus, une progression de 130% dans l'Eure (2 élus), 39% des voix en Haute Loire, un gain de plus de 250 voix en Seine st Denis, de 200 voix en Seine et Marne, 1 élu dans les Alpes de Haute Provence, en Charente Maritime, un troisième élu dans le Vaucluse et une progression notable dans les Bouches du Rhône.

Le SNUDI-FO remercie tout ceux qui ont voté pour ses listes, il remercie en particulier les adhérents, les militants qui ont permis ce résultat.

Le Sgen-CFDT perd son siège à la CAPN.

Le SE-UNSA recule de 1 100 voix passant de 24,8 % à 22,9 %.

Le SNE perd 30% de son électorat.

Le message est clair. Il n'y a aucune convergence possible avec le ministre.

Pour s'opposer au ministre Darcos il n'y a pas d'autre voie qu'une opposition résolue aux mesures Darcos qui ne permet aucune signature de protocole et autre relevé de conclusion ou d'accord.

Il n'y a aucun point de convergence possible avec le ministre Darcos, avec ses mesures destructrices du statut particulier d'enseignants fonctionnaire d'Etat dans le cadre de la RGPP combattue par la FGF-FO (Fédération Générale des Fonctionnaires FO)

Ces résultats expriment également le refus par les enseignants du 1^{er} degré d'un statut de directeur chef d'établissement préfigurant les établissements autonomes gérés par les élus politiques locaux que sont les EPEP.(Etablissement Publics d'Enseignement Primaire)

Les personnels ont exprimé leur attachement au droit syndical

La participation en hausse à ces élections traduit l'attachement des personnels au droit syndical : droit de grève, droit aux réunions d'informations syndicales et le droit de négociation remis en cause par le décret du 1^{er} décembre sur les dispositions préalables au dépôt d'un préavis de grève.

Le ministre qui multiplie les déclarations de dénigrement des syndicats, serait bien inspiré d'ouvrir des négociations sur les revendications et de respecter les prérogatives des commissions paritaires.

Le ministre annonce qu'il cesse les poursuites contre les communes qui ne peuvent pas mettre en place le « droit d'accueil » les jours de grève. Il doit en retirer toutes les conclusions : la loi sur le droit d'accueil doit être retiré.

Les Réunions d'informations syndicales sur le temps de travail doivent être rétablies. L'article 5 du décret de 1982 doit être respecté.

Le ministre serait bien inspiré d'entendre ce résultat pour ouvrir des négociations.

Ce qui s'est exprimé dans ces élections c'est ce qui s'est exprimé dans la mobilisation du 20 novembre :

- Les décrets Darcos doivent être retirés.
- L'annualisation doit être stoppée, les obligations de services exclusivement définies hebdomadairement en heures d'enseignement.
- La circulaire mobilité/mutation du ministre en date du 6 novembre doit être retirée, les règles du mouvement doivent être totalement respectées et entièrement contrôlée par les délégués élus dans les CAPD.
- Les 3 000 postes de RASED doivent être maintenus et renforcés
- Le projet de loi sur les EPEP doit être abandonné.
- Les postes doivent être restitués...

Le SNUDI-FO appelle tous les enseignants à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de la confédération Force Ouvrière.

Il invite ses sections à poursuivre et amplifier la mobilisation en organisant des réunions par secteur, par groupe scolaire pour confirmer l'exigence du retrait des décrets et mesures Darcos et décider de la suite à donner au succès du 20 novembre.

Comparaison des résultats du SNUDI FO 2008/2005 :

Total des voix FO en 2008	16 632	Exprimés	209 098
Total des voix FO en 2005	15 571	Exprimés	199 822

Soit une progression de 761 voix et 0,02 point.

Comparaison des résultats du SN-FO-LC 2008/2005 par corps :

Professeurs de chaires supérieures	75	5,88 %	53	4,57 %	Soit + 1,31 %
Agrégés	1 922	5,55 %	1 792	5,50 %	Soit + 0,05 %
Certifiés	10 044	6,79 %	9 477	6,50 %	Soit + 0,29 %
PLP	2 292	5,60 %	2 323	5,62 %	Soit - 0,02 %
CPE	569	5,81 %	480	4,87 %	Soit + 0,94 %
COP	177	4,50 %	175	4,17 %	Soit + 0,33 %
EPS (1)	382	1,77 %	438	1,98 %	Soit - 0,21 %

Le nombre total de suffrages exprimés en 2005 était 256 926, celui de 2008 est 259 997.

Total des voix FO 2008	15 461	pourcentage moyen	5,95 %
Total des voix FO 2005	14 738	pourcentage moyen	5,74 %

La progression est donc de 723 voix et de 0,21 point alors que le ministère annonce un recul de 0,38 point.

Au total la FNEC FP FO obtient dans les élections professionnelles de l'enseignement :

En 2005 : 30 309 voix FNEC FP FO pour 456 748 voix exprimées, soit 6,64 %

En 2008 : 31 793 voix FNEC FP FO pour 469 095 voix exprimées, soit 6,78 %

La progression est donc de 1 484 voix (+ 0,14 %)

Montreuil le 8 décembre 2008